



La SANTÉ pour territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté est en ordre de marche à l'échelle de la grande région.

Ses agents assurent les missions de service public qui les engagent pour la santé de tous, avec la triple exigence de la sécurité, la qualité et l'équité.

Les équipes ont été associées à l'élaboration du projet d'agence qui fixe les orientations et les principes d'action de l'agence à l'horizon 2018.

Ce document fondateur de l'organisation après la réforme territoriale souligne les évolutions fortes nécessaires au système de soins, pour lui permettre de relever les défis du vieillissement et des maladies chroniques. Ces changements structurels ne seront possibles que si l'ensemble des acteurs se mobilisent sur les territoires de proximité.

L'ARS s'attachera à faciliter leur implication à laquelle on doit déjà des réalisations qui inscrivent la région dans une dynamique porteuse de l'innovation.

Christophe LANNELONGUE
Directeur général
ARS Bourgogne-Franche-Comté

La santé en Bourgogne-Franche-Comté

2,8 millions d'habitants, soit moins de 4,5 % de la population métropolitaine.

59 habitants au km², contre 117 pour la moyenne nationale.

8,2 milliards d'euros de dépenses de santé(2014), soit 2 921 euros par habitant (contre 3 081 euros à l'échelle nationale).

Le défi du vieillissement

A horizon 2030, les projections estiment que la population aura augmenté de 4,5 % depuis 2011. Mais la part des plus âgés aura progressé 5 fois plus vite : + 21,5 % pour les personnes de plus de 60 ans, et presque + 25 % pour les plus de 85 ans.

Le défi des maladies chroniques

En Bourgogne-Franche-Comté, les principales causes de décès sont des maladies chroniques : les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire totalisent respectivement 7 500 et 7 600 décès par an.

Des fragilités...

La démographie médicale : des effectifs de médecins généralistes libéraux en baisse, une densité de professionnels de santé bien inférieure à la moyenne nationale, en particulier pour les spécialistes (145/146 pour 100 000 habitants contre 183 pour 100 000 habitants en France métropolitaine).

...Mais des atouts

- ◆ Des progrès importants dans le renforcement des soins primaires (une centaine de maisons de santé pluri-professionnelles)
- ◆ Des recompositions hospitalières bien engagées
- ◆ Une approche « parcours de santé » qui favorise une prise en charge globale et continue des usagers au plus près de leurs lieux de vie.

Quatre orientations

Le projet d'agence 2016-2018 propose de mettre en œuvre **quatre orientations stratégiques fortes** :

- ◆ **Faire le choix de la prévention et agir fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé ;**
- ◆ **Organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès à travers l'approche parcours;**
- ◆ **Approfondir la démocratie en santé ;**
- ◆ **Maîtriser les coûts et développer l'efficience.**

Ces orientations se traduisent dans 9 projets prioritaires et 12 parcours.

Neuf projets prioritaires

Les travaux de diagnostic conduits en 2015 ont permis l'émergence de projets considérés comme particulièrement structurants au sens où la conjugaison des efforts et la mutualisation des compétences vont permettre d'améliorer fortement les résultats.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement 3

Ce PRSE sera mis en œuvre mi-2017 pour 5 ans. Une mobilisation des acteurs de territoire tant régionaux que locaux pour améliorer la santé des populations et en priorité des publics jeunes et vulnérables vis-à-vis des facteurs environnementaux à risque.

L'accès aux soins et le parcours de vie adapté des personnes en situation de handicap

L'ARS met en place sur chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs, les conditions pour assurer une réponse adaptée pour tous et un parcours de vie sans rupture des personnes en situation de handicap.

Le renforcement des soins de proximité-Pacte Territoire Santé (PTS)

Le PTS 2, présenté en novembre 2015 à Dijon, a relancé une dynamique partenariale pour tenir les engagements nationaux en matière de lutte contre les déserts médicaux. Formation des professionnels, relation ville-hôpital, organisation des parcours en ambulatoire... Chaque territoire va faire l'objet d'un plan d'action déployé par les délégations départementales de l'ARS.

Le plan pour l'efficience et la performance du système de santé ou « plan triennal »

Objectifs : réussir le virage ambulatoire, dispenser davantage de soins en ville ou à domicile, accroître l'efficacité de la dépense hospitalière, maîtriser le coût des médicaments et améliorer le bon usage des soins. Des actions ciblées sont notamment prévues dans les domaines de l'accès aux soins urgents et transports sanitaires et dans le cadre de la politique régionale du médicament.

Les coopérations hospitalières - Groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Depuis le 1er juillet, onze groupements hospitaliers de territoire découpent le territoire de la grande région. Ces GHT constituent un outil de coopération où chaque établissement public trouve sa place pour organiser la prise en charge commune et graduée du patient, garantissant une offre de proximité de qualité.

La e-santé

La nouvelle gouvernance régionale s'attache à insuffler la e-santé durablement dans l'offre de soins et les pratiques professionnelles. Dans le cadre du programme national Territoire de Soins Numérique (TSN) la Bourgogne-Franche-Comté déploie le projet ETICSS (territoire innovant coordonné santé social) au nord de la Saône-et-Loire.

Le schéma régional des ressources humaines en santé

Ce schéma accompagnera les organisations soignantes pour relever le défi de la fidélisation des professionnels de santé et mieux adapter les emplois et les compétences, aujourd'hui en forte tension, aux évolutions des métiers et des besoins.

Le partenariat avec les acteurs et la dynamique de la participation citoyenne

Ce projet suppose que les synergies entre acteurs de la santé soient facilitées par l'animation territoriale pour décliner les politiques nationale et régionale en les adaptant aux spécificités locales (démarche de contractualisation). L'ARS promeut aussi une forte participation citoyenne pour que les droits individuels et collectifs des usagers s'exercent dans les instances de la démocratie sanitaire.

L'amélioration des parcours

L'un des projets prioritaires renvoie à la démarche parcours qui s'articule elle-même autour de 12 thématiques.

Douze parcours

Les problématiques ont été identifiées en raison des enjeux de santé publique qu'elles constituent, de leur portée régionale ou nationale ou de la grande transversalité qu'elles impliquent.

1 **Cancers**

Ils représentent un tiers des décès en Bourgogne-Franche-Comté. Le parcours vise à gommer les inégalités territoriales d'accès à la prévention, au dépistage, aux soins et à la qualité de vie après cancer.

2 **Personnes âgées**

Enjeux : mettre en synergie actions de prévention et de soin, améliorer l'articulation ville/hôpital pour retarder la perte d'autonomie, en s'appuyant sur des systèmes d'information performants.

3 **Santé mentale et psychiatrie**

L'ARS privilégiera une approche territoriale pour améliorer l'orientation et l'accès à des soins adaptés (en favorisant les prises en charge ambulatoires), organiser la réponse aux urgences, mais aussi développer la réhabilitation sociale ou favoriser la recherche.

4 **Précarité-vulnérabilité**

Objectif : faciliter le recours aux dispositifs existants en impliquant les acteurs sociaux et en assurant la coordination des politiques publiques menées dans ce domaine.

5 **Nutrition et santé**

Le parcours se décline en deux grands volets : programme national nutrition santé /PNSS (en mettant l'accent sur l'activité physique en particulier) et troubles nutritionnels (diminuer la prévalence du surpoids, améliorer la prise en charge de l'obésité chez la femme enceinte...)

6 **Diabète**

Le parcours vise à optimiser les actions de repérage pour assurer le chaînage entre dépistage et prise en charge pluri-professionnelle du patient, améliorer le partage d'informations entre intervenants et s'inscrire dans des dispositifs innovants (télé médecine...)

7 **Maladies cardio-vasculaires**

L'Agence poursuit sa mobilisation, en particulier pour éviter les ré hospitalisations nombreuses dans l'année suivant une prise en charge pour insuffisance cardiaque. Elle prend appui sur le suivi ambulatoire (généraliste, cardiologue, infirmier...) et sur le patient qui devient acteur de sa prise en charge (comportement, auto-soins, éducation nutritionnelle...)

8 **Neurologie**

L'ARS s'attachera à pérenniser les succès enregistrés sur ses territoires dans la prise en charge des patients atteints d'un accident vasculaire cérébral (AVC) : coopération, télé-AVC, formation... A cette priorité s'adjoignent celles fixées à l'horizon 2019 par le plan national maladies neurodégénératives.

9 **Addictions**

Le parcours s'appuiera sur un diagnostic partagé et un plan d'action pour harmoniser les pratiques et améliorer l'efficacité du réseau des structures intervenantes : ambulatoires, médico-sociales et sanitaires. Les collaborations avec les partenaires seront privilégiées : éducation nationale, enseignement agricole, parents d'élèves, collectivités...

10 **Maternité et parentalité**

L'Agence organise une prise en charge globale et continue de la femme enceinte et de son enfant. L'éducation à la sexualité, la contraception, l'accès à l'IVG s'inscrivent aussi dans ce parcours.

11 **Petite enfance et enfance**

Enjeu : unir les moyens des différentes structures pour permettre un diagnostic rapide de pathologies de la petite enfance et de l'enfance, jusqu'à 8 ou 10 ans.

12 **Adolescents et jeunes adultes**

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté encourage les jeunes à devenir acteurs de leur propre santé en favorisant la communication autour des addictions, de l'alimentation, de la sexualité, de la contraception...

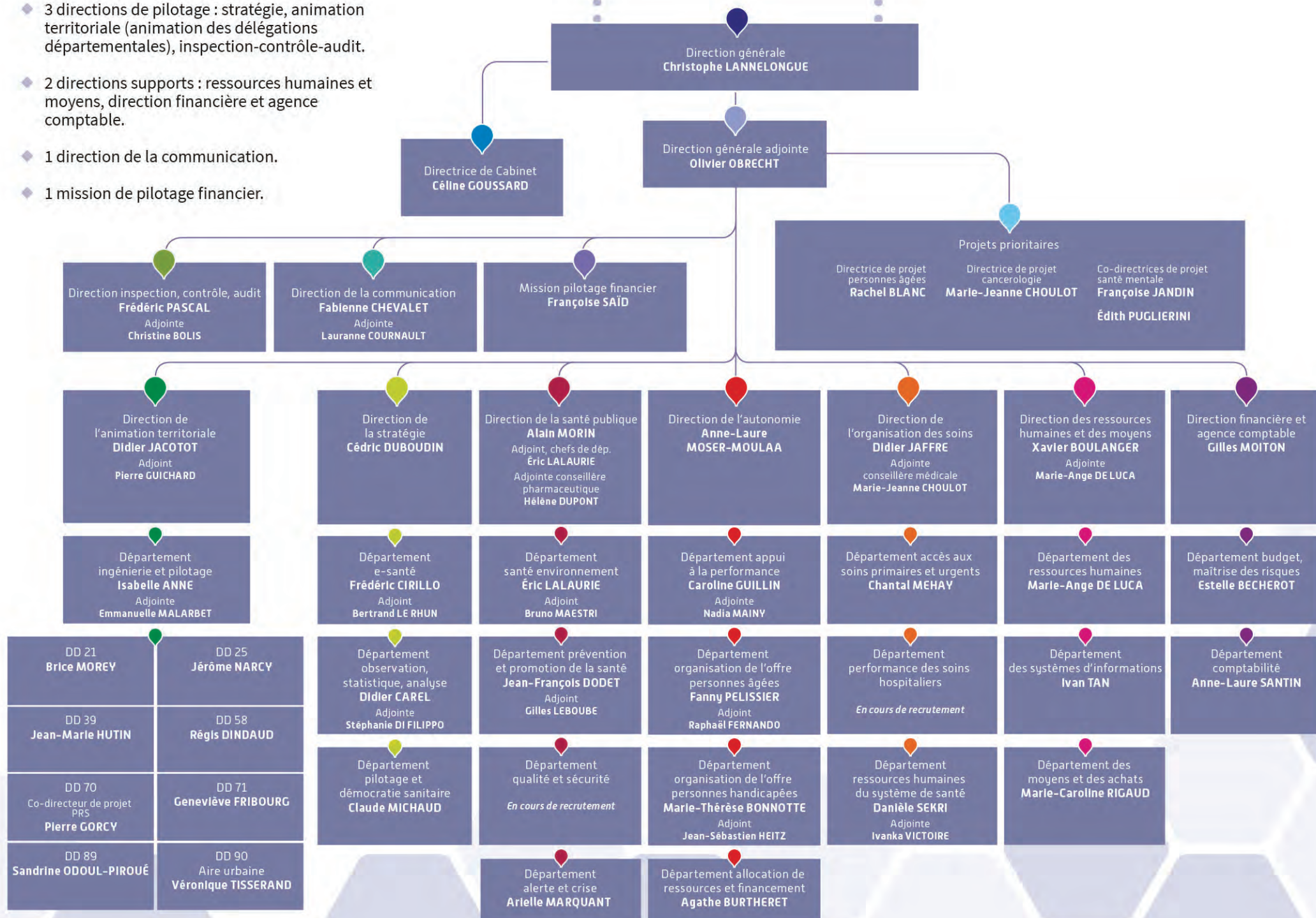
Expertise, partenariat, transversalité

L'organigramme de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté est construit sur la base de 11 directions elles-mêmes structurées en départements :

- ◆ 1 direction générale à laquelle sont directement rattachés des chefs de grands projets transversaux (politiques régionales du cancer, de la santé mentale, prise en charge des personnes âgées).
- ◆ 3 directions métiers : santé publique, organisation des soins, autonomie (prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap).
- ◆ 3 directions de pilotage : stratégie, animation territoriale (animation des délégations départementales), inspection-contrôle-audit.
- ◆ 2 directions supports : ressources humaines et moyens, direction financière et agence comptable.
- ◆ 1 direction de la communication.
- ◆ 1 mission de pilotage financier.

Territorialisation

L'action de l'Agence est déployée en proximité dans ses huit délégations départementales, chargées de l'animation territoriale.



Territoires de concertation

L'Agence compte un réseau de huit délégations départementales ou territoriales qui s'inscrivent au cœur du partenariat efficace que l'agence doit nouer avec l'ensemble des acteurs du système de santé : professionnels de santé, établissements de santé et établissements médico-sociaux, institutions, Assurance maladie, services de l'Etat, collectivités locales, élus, associations, représentants d'usagers...

Ce partenariat s'inscrit dans une logique de contractualisation dont les outils ont été renouvelés par la loi de modernisation du système de santé (contrats locaux de santé, contrats territoriaux de santé, contrats territoriaux de santé mentale).

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ (CLS) ACTUELS ET LES PROJETS DE TERRITOIRES DE CONTRACTUALISATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



En chiffres et en bref

- ◆ Près de 500 collaborateurs.
- ◆ 8 sites : le siège à Dijon, le deuxième site majeur à Besançon, les implantations territoriales d'Auxerre, Belfort - aire urbaine, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, Vesoul.
- ◆ Budget de fonctionnement : un peu plus de 41 millions d'euros (2016).
- ◆ Fonds d'Intervention régional (FIR) : 150 millions d'euros en 2016.

Vers le PRS

Les équipes de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté sont d'ores et déjà engagées dans la préparation du Projet Régional de Santé 2018-2027. Ce PRS de 2^e génération sera signé au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Le futur projet sera structuré différemment des PRS de 1^{ère} génération.

Il comportera :

- ◆ un cadre d'orientations stratégiques (COS) à 10 ans ;
- ◆ un schéma régional de santé (SRS) à 5 ans ;
- ◆ un programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) à 5 ans.

La santé pour territoire

